



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 28 avril 2020, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h – Diffusé en direct sur FACEBOOK LIVE**

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M<sup>c</sup> Gérald Laprise, directeur général  
M<sup>c</sup> Kathy Gauthier, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020;

**2.0.- MAIRIE**

2.1.- Demande adressée au gouvernement du Québec concernant le projet de loi 37 portant sur la centralisation des achats;

2.2.- Centre de formation professionnelle Val-d'Or – Bourses d'excellence reportées;

RÉSOLUTION  
2020-04-125



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### **3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

### **4.0.- TRÉSORERIE**

4.1.- Dépôt du Rapport financier 2019 et du Rapport de l'auditeur indépendant;

4.2.- Présentation du Rapport du maire sur les faits saillants du Rapport financier 2019 et du Rapport de l'auditeur indépendant;

### **5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

5.1.- Mine Canadian Malartic (MCM) – Demande d'attestation municipale pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées domestiques – projet Odyssey;

### **6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**

### **7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

7.1.- Annulation du Tour cycliste de l'Abitibi 2020;

### **8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

8.1.- Délégation de signataires - Contrat d'entretien d'été de la route 117 et de la rue La Salle avec le ministère des Transports du Québec;

### **9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**

10.1.- Nomination de la représentante du Carrefour Jeunesse-Emploi d'Abitibi Est au sein du Comité d'accueil des nouveaux arrivants;

10.2.- Mise à jour et nominations au Comité de la Politique familiale et des aînés;

### **11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.1. Société canadienne du cancer – Campagne de la jonquille virtuelle;

### **12.0.- AFFAIRES NOUVELLES**

### **13.0.- CORRESPONDANCE**

### **14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **1.0.- GREFFE**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

RÉSOLUTION  
2020-04-126



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020, tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.-

MAIRIE

RÉSOLUTION  
2020-04-127

2.1.-

Demande adressée au gouvernement du Québec concernant le projet de loi 37 portant sur la centralisation des achats

CONSIDÉRANT l'adoption, la sanction et l'entrée en vigueur du projet de loi 37 intitulé « *Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec* » les 20, 21 février et 1<sup>er</sup> juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 37 confère au président du Conseil du trésor le pouvoir de déterminer les biens et les services pour lesquels le recours au Centre devient obligatoire pour certains organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 37 confère un pouvoir semblable au ministre de la Santé et des Services sociaux et au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'égard des organismes qui relèvent de leurs responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic considère qu'une telle centralisation des pouvoirs restreint les responsabilités actuellement dévolues aux dirigeants des institutions concernées dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* a pour objet de contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires, partout au Québec, en adaptant le cadre de gestion et en conviant les élus municipaux à agir en ce sens dans l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE cette orientation réduira l'accès des PME de l'Abitibi-Témiscamingue aux marchés publics;

CONSIDÉRANT QUE les PME sont le cœur de toute diversification économique, notamment pour les régions ressources et assurent une plus grande résilience en période de ralentissement économique;

CONSIDÉRANT QUE les approvisionnements gouvernementaux atteignent un montant de 9 milliards de dollars par année (soit environ 2,15 % du PIB nominal de la province);

CONSIDÉRANT QUE les achats du gouvernement du Québec constituent en soi un segment important de l'économie;

CONSIDÉRANT l'importance accordée par les autorités politiques à l'achat local en cette période pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic juge que le gouvernement du Québec devrait percevoir ses dépenses comme un levier de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic juge que le projet de loi 37 s'inscrit dans une logique strictement comptable incompatible avec le développement économique local et régional;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le soutien de l'achat local favorise le maintien et la création d'emplois, le développement d'expertises et la réduction des frais de transport et de l'empreinte écologique;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) a également dénoncé cette situation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECOMMANDER à monsieur Christian Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, d'abroger la *Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec* considérant les impacts potentiels que cette dernière aura sur les partenaires économiques des régions dont l'Abitibi-Témiscamingue;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux intervenants suivants :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M. Christian Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor;
- M. Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec;
- Mme Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest;
- Mme Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
- Mme Suzanne Roy, présidente par intérim de l'Union des municipalités du Québec;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2020-04-128**

### **2.2.- Centre de formation professionnelle Val-d'Or – Bourses d'excellence reportées**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-03-086 – Bourses d'excellence 2020 – Centre de formation professionnelle Val-d'Or, adoptée le 10 mars 2020, les membres du conseil ont accordé deux bourses d'excellence de 250 \$ chacune lors de la remise des diplômes du Centre de formation professionnelle Val-d'Or qui se tiendra le 30 mai 2020, dans la mesure où ces bourses sont attribuées à deux étudiants qui résident à Malartic;

CONSIDÉRANT la situation actuelle liée au COVID-19, le Centre de formation professionnelle Val-d'Or a décidé de reporter la remise des bourses d'excellence prévue le 30 mai 2020 à une date ultérieure;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PERMETTRE au Centre de formation professionnelle de Val-d'Or de conserver le montant remis et DE REPORTER les deux bourses d'excellence de 250 \$ chacune lors de la prochaine remise des diplômes du Centre de formation professionnelle Val-d'Or, dans la mesure où ces



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

bourses sont attribuées à deux étudiants qui résident à Malartic;

Adoptée.

### 3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

### 4.0.- TRÉSORERIE

#### 4.1.- Dépôt du Rapport financier 2019 et du Rapport de l'auditeur indépendant

CONFORMÉMENT aux dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), M<sup>e</sup> Gérald Laprise, directeur général, en l'absence de la trésorière, Mme Kim Lamontagne, dépose le Rapport financier 2019 et le Rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

RÉSOLUTION  
2020-04-129

#### 4.2.- Présentation du Rapport du maire sur les faits saillants du Rapport financier 2019 et du Rapport de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que le maire a fait état des principaux faits saillants du Rapport financier et du Rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Rapport du maire portant sur les faits saillants, le Rapport financier et le Rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier 2019, soient diffusés sur le site internet et la page Facebook de la Ville de Malartic;

Ces rapports seront également disponibles au Service du greffe pour consultation;

Adoptée.

### 5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION  
2020-04-130

#### 5.1.- Mine Canadian Malartic (MCM) – Demande d'attestation municipale pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées domestiques – projet Odyssey

CONSIDÉRANT QUE la Mine Canadian Malartic fait une demande d'attestation pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées domestiques – projet Odyssey et que le projet respecte la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe a étudié et examiné cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER, M<sup>e</sup> Kathy Gauthier, greffière, à signer le certificat de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

conformité réglementaire et à attester que l'installation d'un système de traitement des eaux usées domestiques – projet Odyssey ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur et que la Ville de Malartic ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Adoptée.

6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
ET COMMUNICATIONS**

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

7.1.- **Annulation du Tour cycliste de l'Abitibi 2020**

Dépôt du document à titre d'information.

8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

8.1.- **Délégation de signataire - Contrat d'entretien d'été de la route 117 et  
de la rue La Salle avec le ministère des Transports (MTQ)**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) accepte de verser pour l'année 2020 la somme de 36 480,05 \$ à la Ville de Malartic pour l'entretien d'été de la route 117 (rue Royale) et une partie de la rue La Salle, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril;

CONSIDÉRANT QUE le contrat peut être renouvelé par tacite reconduction des parties pour une ou deux périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est automatiquement renouvelé pour une période additionnelle si aucune des parties ne signifie son intention contraire, par un avis écrit transmis, à l'autre partie contractante avant le 31 décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics a fait une analyse des coûts réels en lien avec l'exécution de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE la somme versée annuellement représente une augmentation de 10 % par rapport au dernier contrat d'été intervenu avec le ministère des Transports (MTQ);

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Brousseau, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat d'entretien de la route 117 et de la rue La Salle à l'intérieur des limites de la Ville de Malartic, numéro de dossier 9106-20-PZ03, pour l'année 2020 avec le Ministère des Transports du Québec, au montant de 36 480,05 \$, plus les taxes applicables;

Adoptée.

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ  
CIVILE**

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

RÉSOLUTION  
2020-04-131



Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

No de résolution  
**RÉSOLUTION**  
2020-04-132

**10.1.- Nomination de la représentante du Carrefour Jeunesse-Emploi d'Abitibi Est au sein du Comité d'accueil des nouveaux arrivants**

CONSIDÉRANT QUE la nomination des membres du Comité d'accueil des nouveaux arrivants a été effectuée par les résolutions 2018-09-284, 2019-01-049 et 2020-02-060;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER comme représentante, madame Kadiatou Baldé, agente aux activités interculturelles au Carrefour Jeunesse-Emploi d'Abitibi Est;

Adoptée.

**RÉSOLUTION**  
2020-04-133

**10.2.- Mise à jour et nominations au Comité de la Politique familiale et des aînés**

CONSIDÉRANT la mise à jour en cours de la Politique familiale et des aînés de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la nomination des membres du Comité Politique familiale a été effectuée par les résolutions 2013-11-417 et 2016-02-055;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renommer le comité afin d'assurer une certaine conformité avec les différents comités existants;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RENOMMER le Comité Politique familiale par le Comité de la Politique familiale et des aînés;

DE NOMMER pour siéger auprès du Comité de la Politique familiale et des aînés :

- monsieur Jean Turgeon, conseiller, pour représenter la Ville de Malartic;
- monsieur Daniel Magnan, conseiller pour représenter la Ville de Malartic;
- monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, pour représenter la Ville de Malartic;
- monsieur Kevyn St-Jacques, organisateur communautaire au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT);
- madame Denise Janneteau, membre de la Table des aînés de Malartic;
- madame Nathalie Chouinard, directrice générale à La Maison de la famille de Malartic;
- madame Ginette Palin, directrice de l'École des Explorateurs - Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois;
- madame Ann Zimmerman, directrice générale du Coup de pouce communautaire de Malartic;
- madame Mireille Carrier, citoyenne;
- madame Véronique Gagné, citoyenne;
- madame Véronique Bédard, conseillère en promotion des saines habitudes de vie et de la santé au Centre intégré de santé et de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT);  
ainsi que la ou le chargé de projet pour siéger à cette table de travail;

Adoptée.

### 11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

#### 11.1.- Société canadienne du cancer – Campagne de la jonquille virtuelle

Il est demandé à la greffière de faire la promotion de la campagne de la jonquille virtuelle de la Société canadienne du cancer, en diffusant l'information sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic et dans le bulletin municipal Au Gré des Saisons – édition Avril 2019.

### 12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

### 13.0. CORRESPONDANCE

### 14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

### 15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 16

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2020-04-134

  
MARTIN FERRON  
MAIRE

  
M<sup>e</sup> KATHY GAUTHIER  
GREFFIÈRE